

Madame, Monsieur les parents d'élèves de seconde.

LE 2EME TRIMESTRE EST LE TEMPS DES CHOIX, DES INTENTIONS

Nous conseillons aux parents d'élèves de consulter avec leur enfant les aides à l'orientation déjà diffusées sur [l'ENT](#)  et [ICI](#)

Les familles sont consultées sur leurs demandes provisoires avant les conseils de classe du 2^{ème} trimestre. Une fiche de dialogue permet ainsi de recenser les demandes des élèves. La Fiche de dialogue est accessible en ligne par le portail Scolarité Services (Compte **EduConnect**).

<https://teleservices.education.gouv.fr>

LA FICHE DE DIALOGUE 2EME TRIMESTRE EST DEMATERIALISEE

Ouverture de la Saisie des intentions par les parents : **Lundi 05 Février 2024**

Fermeture de la Saisie des intentions par les parents : **Mardi 05 Mars 2024**

Ouverture de l'accusé de réception de l'avis provisoire par les parents : **Vendredi 22 Mars 2024**

Fermeture de l'accusé de réception de l'avis provisoire par les parents : **Vendredi 05 Avril 2024**

Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires.

- ➡ il doit saisir au moins 1 intention.
- ➡ il peut saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence parmi les possibilités :
 - 1^{re} générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté),
 - 1^{re} technologique (sélection de la série technologique),
 - 1^{re} préparant au Brevet de Technicien métiers de la musique,
- ➡ Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du télé service par l'établissement **le Mardi 05 mars 2024** avant les conseils de classe.

Les conseils de classe examineront ainsi pour chaque élève les demandes provisoires d'orientation. Un avis sera alors formulé et transmis à la famille (Favorable, Réservé, Défavorable) au regard de la pertinence de la demande. (Concordance : enseignements demandés/travail personnel observé).

Attention le redoublement n'est pas une demande d'orientation, la famille doit formuler une demande parmi les différentes voies du baccalauréat, général, technologique ou professionnel.

Les parents qui souhaitent aborder la situation individuelle de leur enfant peuvent rencontrer le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale, la conseillère principale d'éducation.

CONNEXION AUX TELESERVICES

La connexion au teleservice de l'éducation nationale « Orientation » nécessite une identification via un compte **Educonnect**.

